

## Conseil d'Etablissement

### Procès-verbal de la séance du 13 mai 2025

**Corsier-sur-Vevey, Salle Château 2**

Quart politique :

Mme Madeleine Skinner, Présidente  
M. Laurent Paschoud, Corseaux  
M. Gilbert Cavin, Chardonne  
Mme Céline Murisier, Jongny  
M. Cédric Desmet, Corsier-sur-Vevey

Quart établissement scolaire :

Mme Valérie Boden, Directrice  
M. Matthias Haussener, enseignant  
Mme Valentine Monney, infirmière scolaire

*Excusées :*

*Mme Cloé Moser, enseignante  
Mme Sonia Baechler, enseignante*

Quart parents :

Mme Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin  
Mme Stéphanie Morson, Corseaux  
Mme Valérie Jolissaint, Corseaux  
Mme Nathalie Howald, Chardonne

*Excusée :*

*Mme Aline Forgerit, Chardonne*

Quart représentants de la  
Société civile

Mme Alexia de Montmollin, APE  
Mme Susana Rodriguez, Soc. Dév. Corsier  
M. Thierry Chevalley, Animateur Egzeko  
*Mme Chrystelle Schmocker, Bibliothécaire*

Secrétaire :

Mme Christine Cuénod-Cochard

## **1. Accueil par la Présidente**

**Mme M. Skinner**, Présidente, ouvre la séance à 19h40. Le retard est lié à un problème de disponibilité de salle. Elle souhaite la bienvenue aux membres du CE.

Les membres suivants sont excusés : Mmes Cl. Moser, S. Baechler, A. Forgerit et Ch. Schmocke.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **2. Procès-verbal de la séance du 11 février 2025**

Le procès-verbal est accepté à la grande majorité.

## **3. Communications de Mme V. Boden, Directrice**

**Mme V. Boden** invite les membres du CE à se rendre à l'exposition « Le pouvoir des mots », le mercredi 14 mai 2025 à 17h00 au collège de Corsier, ainsi qu'à assister à la conférence de Mme Denervaud.

-La rentrée scolaire s'organise activement et se profile bien. Une classe supplémentaire 1-2P sera ouverte à Chardonne. Le collège de Jongny comptera une classe de moins. Les effectifs fluctuent chaque année. En 1P - 113 élèves, 2P - 82 élèves, 3P - 81 élèves et 117 élèves en 4P. Très peu d'élèves seront déplacés.

-Si le projet Eco Schools a été mis en veilleuse cette année, les élèves ont continué à entretenir leur jardin. Suite au décès tragique d'une doyenne, la charge de travail a été intense.

La citoyenneté sera le thème de l'année scolaire 2025-2026.

## **4. GT LIFT – suivi, Mme M. Skinner**

**Mme M. Skinner** informe que la volée en cours va bien. Sept jeunes sont engagés dans le programme. Les séances d'information dans toutes les classes de 9<sup>ème</sup> ont eu lieu. Une séance d'information destinée aux jeunes et à leurs parents aura lieu le 22 mai 2025 à Corsier.

## **5. Quart parents – Informations**

**Mmes N. Ducotterd, N. Howald, S. Morson et V. Jolissaint** donnent les informations suivantes :

-L'Assemblée générale du Quart parents aura lieu le 9 septembre 2025 à Corsier, salle de Château 4.

-La présentation des sociétés locales se déroulera à Corsier le 2 mai 2026 de 13h à 17h. Les salles sont réservées et le vin d'honneur offert par la commune de Corsier. Quelques problèmes d'organisation sont encore à régler.

-Mardi 6 mai 2025, une soirée a été organisée afin de discuter des problèmes de garde pour les parents qui sont sans solution. Quatorze parents étaient présents. Certains étaient déçus car ils pensaient côtoyer des membres de l'ASICC et obtenir des réponses à leurs questions.

Les points soulevés sont :

- La communication avec l'ASICC, par rapport aux documents demandés, fiches de salaire et déclaration d'impôt. Les parents trouvent ces demandes très intrusives.
- Il n'y aurait plus la possibilité de changement de contrat (diminution de jours de garde) en cours d'année.

**Mme C. Murisier** répond que dans les calculs le RDU (Revenu Déterminant Unifié) a été introduit. C'est une démarche légale pour une meilleure équité.

**M. C. Desmet** précise que certaines personnes ont peu de revenus mais disposent d'importants gains immobiliers ou de fortune conséquente. Cette manière de calculer est plus équitable. Il propose que les questions soient envoyées à l'ASICC. Une réponse écrite sera donnée. Au Quart parents de la faire suivre aux parents concernés.

**M. C. Desmet et Mme C. Murisier** informent que le contrat peut être modifié entre les mois d'août et d'octobre. Des exceptions peuvent être prises en compte comme par exemple, un parent qui perd son emploi. Les parents ne peuvent pas changer l'inscription de leur enfant pour des motifs peu importants comme une activité extra-scolaire supplémentaire. Les règles sont strictes car les employés sont engagés en fonction du nombre d'élèves à encadrer.

Certains parents réservent 15 plages et en consomment 2, ce qui empêche des enfants de bénéficier des prestations de l'UAPE.

Les membres du Quart parents ont apaisé les parents en mentionnant tout l'encadrement qui a été mis en place ces dernières années.

Il n'y a pas eu que des plaintes. Mais aussi un questionnement :

- Quelles seraient les solutions qui pourraient émerger face à ce problème de garde ?
- Y aurait-il des locaux disponibles pour que les enfants puissent manger ?
- Mobiliser des séniors pour assurer la surveillance est-il envisageable ?
- Lier les places d'accueil au nombre de constructions.
- Est-il possible de connaître le nombre de personnes insatisfaites ?
- Qu'en est-il des enfants à besoins particuliers ?
- Faut-il réaliser un sondage pour connaître les attentes des familles ?
- Faut-il mettre en place un Google Docs pour échanger des informations ?
- Quels timings pour la réception des données, les en classements et les places en UAPE ?

Des parents se sont regroupés pour mettre leurs enfants chez une dame qui accueille plusieurs enfants à midi. Elle a été dénoncée par les voisins. Il est difficile de trouver d'autres solutions.

**Mme C. Murisier** précise que l'on ne peut pas s'improviser accueillante de jour. Si la personne se fait rémunérer, elle doit dépendre de l'ASICC.

**M. G. Cavin** précise que deux cas de maltraitance chez des accueillantes de jour ont été dénoncés dans la région. Il est normal d'être affilié à un organisme officiel.

**M. C. Desmet** relève que si la commune met à disposition des locaux, elle doit respecter les lois concernant l'encadrement des enfants.

**M. C. Desmet**, concernant les enfants à besoins particuliers, informe que l'ASICC prend en charge le coût des 3 premiers mois. Ces élèves sont accueillis dans des groupes de 20 à 30 enfants. Ils ne peuvent être présents lorsqu'il y a 90 élèves. L'accueil est limité pour leur bien-être et aussi celui de leurs camarades, car parfois, il y a de la violence. Les parents doivent entreprendre des démarches pour obtenir un subventionnement auprès du Canton.

**Mme C. Murisier** informe qu'il n'y a aucune obligation légale à mettre en place un encadrement pour les élèves à besoins particuliers au sein des UAPE.

**M. C. Desmet** relève que les communes travaillent à faciliter la création de postes d'accueillantes de jour, en les aidant financièrement, afin qu'elles puissent acheter du matériel. Les communes travaillent sur l'agrandissement des UAPE. A Corsier, le futur collège comprendra 12 classes, une double salle de gym supplémentaire et un réfectoire de 400 m<sup>2</sup>.

**Mme C. Murisier** précise que les parents doivent soutenir les projets, un comité de défense peut être envisagé. Pour le projet de Jongny, 200 oppositions ont été reçues pour la première phase du projet d'UAPE/collège.

Elle informe que, s'il n'y a pas de projet de construction de collège, le canton ne délivrera plus l'autorisation d'exploiter l'UAPE de Jongny.

La capacité actuelle de l'UAPE de Jongny est de 80 places. Le Canton fixe de nouvelles limites, avec comme conséquence, 10 places supprimées qui impacteront 30 enfants.

**M. L. Paschoud** informe que le projet de crèche à Corseaux est bloqué depuis 2 ans au Tribunal Fédéral.

**M. G. Cavin** annonce l'ouverture d'une crèche au Mont-Pèlerin pour la rentrée scolaire 2025-2026. Chardonne disposera de 84 places en UAPE.

Par rapport à la proposition de la Tourmaline de mettre à disposition le local pour l'après-midi. **M. C. Desmet** répond qu'à Corsier, il n'y a pas de liste d'attente pour accueillir des enfants. Le local loué appartient à la commune. Les normes sont différentes pour un jardin d'enfants que pour un accueil de jour.

La possibilité de réaliser un sondage n'est pas retenue. **M. G. Cavin** rétorque que le nombre d'enfants inscrits est connu. Une ouverture de crèche de 44 places concerne 66 enfants.

**Mme C. Murisier** informe que 130 enfants sont sur une liste d'attente pour le préscolaire et 60 enfants pour le parascolaire. Une étude a été réalisée pour évaluer le besoin en accueil pour les enfants. La conclusion est que le Cercle de Corsier devrait bénéficier de 4 crèches de 44 places. Ce sont les projets que l'ASICC veut réaliser.

## 6. Divers et propositions individuelles

-**Mme C. Murisier** confirme que les ouvertures de l'UAPE de trois semaines en été et une semaine en automne seront reconduites.

-**M. Th. Chevalley** informe que les enfants à partir de 8 ans peuvent bénéficier des activités d'Egzeko. Pour l'accueil pendant les vacances, le projet Egzeko permet davantage d'aventures, d'activités extérieures plus lointaines. L'UAPE aura des activités plus cadrantes. Ce double projet « vacances » est une chance.

La première semaine est complète et la deuxième est remplie à 80%. Une nuit en cabane est prévue du jeudi au vendredi. Pour la semaine de vacances en automne, un programme particulier sera proposé chaque jour.

Le Service jeunesse propose les activités suivantes lors des 6 prochains week-end :

-Fête de la danse « Croissants dansants » un déjeuner tout en dansant.

-Marché des vins à Chardonne, avec des activités autour de l'eau, pour changer du parcours « jus de raisin ».

-Fête de l'été à Jongny.

-Fête villageoise à Corseaux

-Projet ateliers en santé sexuelle destiné aux élèves des 10 et 11S. Sur inscription, quinze élèves au maximum seront encadrés par une paire de jeunes de 18-20 ans. Un spécialiste supervise la rencontre.

-Au nom de l'APE, **Mme A. de Montmollin**, relève que les activités proposées par l'APE ne rencontrent pas le succès escompté. L'atelier BD a recueilli 14 inscriptions, 4 désistements ont provoqué l'annulation de l'activité.

Des contacts ont été pris avec l'APE de Blonay. A ce jour, il n'y a plus de réponse aux mails.

La Présidente, Mme J. Panchaud a démissionné. Il ne reste que 3 membres. L'APE se pose la question si cette association a encore sa raison d'être.

Les deux activités prévues à Corsier sont maintenues. L'AG aura lieu en octobre. Elle ne coïncide pas avec celle du Quart parents pour différencier les deux structures. Après cette assemblée, une décision sera prise concernant l'avenir de l'APE.

**Mme la Présidente** comprend la situation. L'APE peut se dissoudre si cela ne correspond plus à une attente et imaginer reprendre quelques années plus tard.

**Mme C. Murisier** constate que l'engagement pour la collectivité tend à disparaître.

**M. Th. Chevalley** précise qu'une étude démontre que les enfants ont beaucoup trop d'activités. Ils ont le droit d'être tranquille à la maison.

Une discussion s'ensuit sur le rôle de l'APE et la manière d'être visible auprès de la population. Le Quart parents est peut-être plus reconnu. Il est difficile pour les parents de s'investir dans les deux associations.

**Mme A. de Montmollin** demande si un retour sur les QR code est parvenu à la Direction des écoles. Après des échanges avec des mamans d'élèves, il s'avère que seule une sur quatre regarde les informations.

**Mme V. Boden** n'a eu aucun retour sur les informations diffusées par le biais d'un QR code. Elle pourrait envisager un sondage mais, actuellement, les parents sont déjà très sollicités.

Elle informe avoir reçu 3 sondages du canton : les élèves de 1 à 11 ont reçu le sondage MAT-EO (projet de refonte de la maturité gymnasiale en 4 ans).

Le sondage de la DGEJ reçu par courrier et un sondage pour les 10 et 11S sur la formation professionnelle. Chacun d'eux dure environ 20 minutes.

**Mme V. Boden** estime que l'APE devrait se positionner sur le projet MAT-EO. Le sondage est ouvert à tous les parents d'élèves ce qui fragilise peut-être le rôle de l'APE si le sondage est effectué auprès de tous.

**M. L. Paschoud**, par rapport au temps d'attente du bus (18 minutes) à Jongny, informe que les recherches ont été vaines pour trouver un surveillant.

Pour la rentrée 2025-2026, **M. A. Murisier**, doyen, a trouvé une solution. Il a réorganisé les 3 lignes de bus. L'attente sera limitée à 6 minutes.

**Mme la Présidente** souhaiterait qu'une partie du Conseil des élèves participe à une séance du CE. C'est lors de la précédente législature qu'une délégation du Conseil des élèves était venue se présenter au CE.

**Mme V. Boden** répond qu'une délégation des élèves pourrait venir lors de la prochaine séance du CE. Le Conseil des élèves est formé de deux élèves par classe et sont encadrés par deux enseignants. Cela fera un lien avec la citoyenneté.

**M. Th. Chevalley** assiste à quelques réunions et relève que le Conseil des élèves est très vivant.

## 7. Calendrier de la prochaine séance

La prochaine séance du CE aura lieu le **mardi 28 octobre 2025** à 19h30, à Jongny, salle «En Bergère».

-Au nom du CE, **Madame la Présidente** offre un magnifique bouquet de fleurs, une carte et un bon au restaurant du Châtelard à **Mme C. Cuénod-Cochard** qui quitte sa fonction de secrétaire après 9 années.

**Mme C. Cuénod-Cochard** remercie **Mme la Présidente** pour cette excellente collaboration ainsi que le CE pour sa générosité.

Elle relève la belle ambiance qui règne au sein du CE et que l'objectif commun demeure le bien-être des enfants et des enseignants.

**M. C. Desmet**, au nom de la Commune de Corsier, invite les membres du CE à partager une « petite » collation.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente** remercie les membres du CE pour leur participation et la commune de Corsier pour la collation. Elle clôture la séance à 21h15.

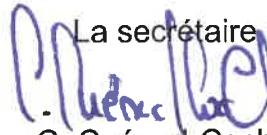
## Pour le Conseil d'Etablissement

La Présidente



M. Skinner

La secrétaire



C. Cuénod-Cochard